

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

COMMUNE D'EMBRUN

PLAN LOCAL D'URBANISME

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Le projet communal traduit dans le présent PLU tient compte des servitudes d'utilité publique qui s'appliquent au territoire communal. Elles entraînent des mesures conservatoires et de protection, des interdictions ou des règles particulières d'utilisation ou d'occupation du sol. Elles ont un caractère d'ordre public.

La commune est dans l'attente du plan des servitudes d'utilité publique de la part des services de l'État.

Les servitudes sur le territoire communal sont de plusieurs ordres.

- Servitudes relatives à la conservation du patrimoine et des sites

Patrimoine culturel

AC1 : Servitude de protection des monuments historiques inscrits et classés

ZPPAUP de 1986 révisée en 1992

Le site couvert par la ZPPAUP compte de nombreux monuments historiques.

Monuments historiques classés :

- Ancienne cathédrale Notre Dame du Réal, liste de 1840
- Ancien couvent des Cordeliers, place Général Dosse. Les 4 chapelles latérales, ornées de peintures murales, qui seules subsistent de l'ancienne église sont classées monument historique. Le réfectoire et autres restes de l'ancien couvent sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, 19 février 1971.
- Ancienne Tour Brune du XIIème, 5 mars 1927
- La maison des Chanonges, 24 octobre 1988
- Ancien Hôtel des Gouverneurs, 6 rue de la Liberté. Porte sur rue avec ses vantaux classée monument historique, façades inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, 22 février 1978

Monuments historiques inscrits

- Maison Pianfetti, 29 rue Clovis Hugues, 16 février 1196
- Fontaine place Eugène Barthelon, 29 novembre 1948
- Fontaine du XVIIIème siècle, rue Pierre et Marie Curie (fontaine à bas adossée au mur),
- Fontaine, place Font Guiers, XIVème
- Fontaine du XVIème siècle, place St Marcellin, 11 octobre 1930
- L'ancien Archevêché, 20 septembre 2005

Monuments naturels et sites

AC2 : servitudes de protection des sites et monuments naturels inscrits et classés

La Plaine sous le Roc : site classé arrêté du 07/09/1978

La retenue de Serre-Ponçon, site inscrit arrêté du 24/12/1969

Les jardins de l'Archevêché, site inscrit arrêté du 01/08/1939 inclus dans la ZPPAU.

- Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

Électricité et gaz

I4 : servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Télécommunications

PT2 : servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

- Servitudes relatives au risque

PM1 : Risque crues torrentielles, chutes de pierres, mouvement de terrain : PPR approuvé le 2 septembre 2002.